
Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le 20 février 2015 et transmise au représentant de l'Etat le 20 février 2015 est exécutoire.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE <i>Séance du 16 février 2015</i>
--	---

Objet : 1 / CREATION DE L'AGENCE

L'an deux mil quinze, le 16 Février à 18 heures, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 6 février 2015, s'est réunie dans la salle des délibérations du Conseil Général, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, Président du Conseil Général de l'Indre.

Etaient présents : 108 membres sur 159



Il est proposé aux membres de prendre acte de la création de l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D.36). Après avoir entendu l'exposé du Président de séance et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 108 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante:

L'Assemblée Générale

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général de l'Indre en date du 16 janvier 2015, décidant de créer et d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts,

Vu les délibérations des Communes de AIGURANDE, AIZE, AMBRAULT, ARGY, ARPHEUILLES, AZAY-LE-FERRON, BADECON-LE-PIN, BARAIZE, BAUDRES, BAZAIGES, BEAULIEU, BONNEUIL, BOUESSE, BOUGES-LE-CHATEAU, BRIANTES, BUXEUIL, BUXIERES-D'AILLAC, CHALAIS, CHATILLON-SUR-INDRE, CHAVIN, CHAZELET, CIRON, CLION-SUR-INDRE, CLUIS, CREVANT, CROZON-SUR-VAUVRE, CUZION, DIOU, DOUADIC, ECUEILLE, EGUZON-CHANTOME, FAVEROLLES, FEUSINES, FLERE-LA-RIVIERE, FONTENAY, FONTGOMBAULT, FONTGUENAND, FOUGEROLLES, GARGILLESSE-DAMPIERRE, GEHEE, GIROUX, GOURNAY, GUILLY, HEUGNES, INGRANDES, LA BERTHENOUX, LA BUXERETTE, LA CHAPELLE-ORTHEMALE, LA CHAPELLE-SAINT-LAURIAN, LA CHATRE-L'ANGLIN, LA VERNELLE, LE MAGNY, LE MENOUX, LE PECHEREAU, LE TRANGER, LIGNEROLLES, LINIEZ, LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL, LUCAY-LE-MALE, LUREUIL, LYE, LYS-SAINT-GEORGES, MAILLET, MALICORNAY, MARTIZAY, MAUVIERES, MENETREOLS-SOUS-VATAN, MEOBECQ, MERIGNY, MERS-SUR-INDRE, MEUNET-PLANCHES, MEZIERES-EN-BRENNE, MIGNE, MONTGIVRAY, MONTIPOURET, MONTLEVICQ, MOSNAY, MOUHERS, MOUHET, MOULINS-SUR-CEPHONS, MURS, NEONS-SUR-CREUSE, NEUILLAY-LES-BOIS, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, NIHERNE, NOHANT-VIC, NURET-LE-FERRON, ORSENNES, ORVILLE, OULCHES, PALLUAU-SUR-INDRE, PAUDY, PAULNAY, PERASSAY, POMMIERS, POULIGNY-SAINT-MARTIN, PREAUX, PREUILLY-LA-VILLE, PRUNIERES, RIVARENNES, ROSNAY, ROUSSINES, RUFFEC, SAINT-AIGNY, SAINT-BENOIT-DU-SAULT, SAINT-CIVRAN, SAINT-DENIS-DE-JOUHET, SAINT-FLORENTIN, SAINT-GENOU, SAINT-GILLES, SAINT-MARCEL, SAINT-PLANTAIRE, SAINTE-GEMME, SAINTE-LIZAIGNE, SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE, SARZAY, SAZERAY, SEGRY, SELLES-SUR-NAHON, SEMBLECAY, SOUGE, THENAY, TRANZAUT, URCIERS, VARENNES-SUR-FOUZON, VATAN, VELLES, VENDOEUVRES, VERNEUIL-SUR-IGNERAIE, VEUIL, VIGOULANT, VIGOUX, VIJON, VILLEGONGIS, VILLEGOUIN, VILLENTOIS, VILLIERS et VINEUIL, REBOURSIN, CEAULMONT, SAINT AOUT, VALENCAY, BAGNEUX et POULIGNY NOTRE DAME décidant de créer et d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts ;

Vu les délibérations des Communautés de Communes de CHAMPAGNE BERRICHONNE, du CHATILLONNAIS-EN-BERRY, D'ECUEILLE – VALENÇAY, de la MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN, du VAL DE L'INDRE – BRENNE, du PAYS D'EGUZON - VAL DE CREUSE et de la REGION DE LEVROUX décidant de créer et d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Vu la lettre du Préfet de l'Indre du 22 janvier 2015, indiquant que l'Agence créée sera gérée en comptabilité directe par le Payeur Départemental, au moyen de la nomenclature M 52.

Décide :

Article Unique : Il est pris acte de la création de l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D. 36).

Le Président de Séance



Louis PINTON